Association Sportive Automobile de

Basse Normandie

12ème RALLYE REGIONAL DE LA BAIE

7 Août 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du permis d'organiser FFSA
Ouverture des engagements : dès réception du permis
Clôture des engagements : 25 juillet 2016
Parution du road book : 30 juillet 2016
Vérification des documents et des voitures :
6 Août 2016 de 13h30 à 19 h
1ère réunion des Commissaires Sportifs :
6 août 2016 à 18h
Publication des équipages admis au départ :
6 août 2016 à 19h30
Heure maximale d'entrée en parc Fermé :
Le 7 août 2016 à 7h30
Briefing des pilotes : écrit donné aux vérifications administratives
Départ du 1er concurrent: Zone Industrielle de BREHAL, le 7aôut à 8h30
Publication des résultats partiels : au panneau, si possible après la 1ere section, ,donnant l'ordre des départs des 2 autres sections ;
Affichage au parc de regroupement le 7 août 2016,
Arrivée à : Zone Industrielle de BREHAL (voir timing théorique annexé)
Vérification finale : Garage Mecaperformance ZA de la Mare à Bréhal .
Publication des résultats du rallye :
7 août 2016, 15 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent
Remise des prix **:** voir article 10 de ce règlement**.**

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise le : 7 août 2016 le 12ème Rallye Régional de La Baie, en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, Numéro R520 en date du 19/05/ 2016.
Comité d'organisation :
Amicale des Écuries :
Président : Guy MARTIN
Secrétariat du Rallye :
ASA de Basse-Normandie
12 Route de Caen
50800 VILLEDIEU LES POELES
Téléphone : 02 33 48 99 71
Permanence du Rallye : Zone Industrielle de BREHAL Entreprise GASTEBOIS
Le samedi 6 août et le Dimanche 7 août 2016 de 8 h 00 à 20 h 00

Organisateur technique :

Nom : Amicale des Écuries.
Adresse : 12 route de Caen
50800 VILLEDIEU LES POELES

1.1P Officiels

Collège des Commissaires Sportifs

Présidente
QUERU Sylvie licence 14919
Membres
LENGLINE Virginie licence 192460
LE MASLE Dany licence 1087
Directeur de Course
DESFOUX Philippe licence 2780
Directeurs de Course Adjoints :
CORDEL Annie licence1568
DELIAS Patrice licence 18371
HELYE Francis licence 1752
DENIS Didier licence 162362
QUETRON Gérard licence 19430
HABELIN Kévin licence 193149
Médecins : Docteur MARTINS lic : 158389
Docteur ZARB
Commissaires Techniques :
Responsable :
HUBY Yves licence 4923
QUERU William licence14922
GUILLEUX Patrick licence 55340
Chargée des relations avec les concurrents :
MAWDSLEY Myriam licence 11115

1.2P Éligibilité

Le Rallye compte pour :
- La Coupe de France 2016, Coëf 2
- Le challenge de Basse Normandie
- Le championnat du Comité de Normandie

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui

auront lieu le 6 août 2016 de 13 h30 à 19 h Zone Industrielle de BREHAL.
Les vérifications finales seront effectuées : Garage Mécaperformance ZA de la Mare 50290 BREHAL
Taux Horaire: 60 € Ttc

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P– CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 12ème Rallye Régional de La Baie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 juillet 2016.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 85 voitures maximum, et 45 voitures minimum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés -
avec la publicité facultative des organisateurs : 315€
sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €

3.1.12. P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Après , il sera retenu 20%.Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA
Assistance sera autorisée sur la zone artisanale de Bréhal.

4.3.2.3. P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P : Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle .En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard FFSA.

ARTICLE 5 P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative est : Challenge de Basse Normandie
Lee autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P Description

Le 12ème Rallye Régional de La Baie représente un parcours de 110,4 km
Il est divisé 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 39,6 km
Les épreuves spéciales sont :
ES 1, ES 3, ES 5 de 7,3km
ES 2, ES 4, ES 6 de 5,9 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le : samedi 6 août 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P :

- Commissaires de route porteront une chasuble orange ;les CSP auront un gilet jaune fluo.

ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P – PRIX

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.
La remise des coupes se déroulera le dimanche 7 août

2016 30mn après l'arrivée du dernier.

Les palmarès pourront être retirés 30mn après le délai de réclamation au PC situé sur la zone industrielle de BREHAL.
Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 33 2016.

Classement général

1er	350€	2ème	250€
3ème	200€		

Classement par classe

1er	315 €	de 1 à 5 partants
2ème	180€	de 6 à 9 partants
3ème	125€	de10 à 14 partants
4ème	100€	de 15 à 18 partants

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués.
Chaque commissaire recevra une indemnité.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie
www.asacobn.com